

Formation : Mode d'emploi



Je m'inscris !

L'inscription se fait auprès de l'accueil : administration@gab72.org ou 02.42.28.00.22.
Une personne répondra à vos questions sur les financements de votre formation, les lieux de formation, etc ...

Pour toutes questions d'ordre technique, et de covoiturage, s'adresser au responsable de formation. Vous trouverez l'information directement sur la fiche de la formation souhaitée.

Toute inscription à une formation est soumise à l'adhésion au GAB 72 ou à l'une des structures du réseau FNAB.



Je finance ma formation

Vous êtes	Prise en charge	Tarifs 2025
Agriculteurs·trices	Vivéa	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Ayant droits Vivéa (cotisant solidaire, conjoint collaborateur)	Vivéa	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Porteur·euse d'un projet agricole en cours d'installation avec PPP	Vivéa	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge)
Porteur·euse d'un projet agricole en amont de l'élaboration d'un PPP	France Travail	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + France Travail : prise en charge de 30€ * / heure de formation
	Autofinancement	130 € * / jour de formation
Salarié·e agricole	OCAPIAT	200 € * / jour de formation
	OCAPIAT	200 € * / jour de formation
Agriculteur·trice en portage salarial	France Travail	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + France Travail : prise en charge de 30€ * / heure de formation
	OPCO	200 € * / jour de formation
Demandeur d'emploi	France Travail	60 € * / formation (frais d'inscription à votre charge) + France Travail : prise en charge de 30€ * / heure de formation
	Autofinancement	130 € * / jour de formation
Citoyen·ne	Autofinancement	130 € * / jour de formation

(*) Nos tarifs sont nets de taxes, le GAB72 est non assujetti à la TVA (art 293b et 238c du CGI).

Le paiement de la formation se fait à la réception de la convention de formation ou à minima le premier jour de la formation par virement ou par chèque. En cas de difficultés de trésorerie, nous contacter pour convenir d'un échelonnement de paiement.

Pour les porteurs·euses de projet d'installation, les formations techniques du GAB 72 sont éligibles au PPP, et finançables par vivéa si les formations sont inscrites au PPP.

A ce jour, nos formations ne sont pas éligibles au fond CPF.

Pour toutes questions supplémentaires sur le financement de votre formation, contactez-nous au 02.43.28.00.22.

Formation : Mode d'emploi



Plus d'informations sur les financements de votre formation.

Vos cotisations MSA participent à alimenter le fonds de formation VIVEA. Vous avez un crédit de fonds de formation de 3.000 € / année civile, ce qui représente environ 17 jours de formation. Consultez votre solde sur le site internet www.vivea.fr ou contactez les au 02.41.21.11.34 afin de vous assurez du montant de votre solde avant votre inscription.

- **Cas particulier Vivéa** :

- Cotisant solidaire à la MSA, vous pouvez bénéficier du fonds de formation Vivéa.
- PPP : si une formation est inscrite à votre PPP comme étant obligatoire, vous pouvez bénéficier d'un financement Vivéa. Pour cela, nous vous demanderons de nous fournir des documents complémentaires pour la demande de prise en charge Vivéa (Attestation aux conditions d'éligibilité au financement Vivéa, la copie de l'engagement créateur/repreneur, la copie du PPP et un imprim écran du solde de votre compte CPF – chaque document devra être daté et signé de l'année en cours)
- Jeune installé-e : vous devez fournir l'attestation MSA de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation Vivéa avec code de sécurité.



Les opérateurs de compétences prennent en charge 45% de votre formation.



Soyez vigilant·e car il y a des délais administratifs à respecter pour que votre employeur demande la prise en charge de la formation (15 jours minimum en amont du démarrage de la formation). A la réception de votre inscription, nous vous établirons un devis que votre employeur transmettra à OCAPIAT ou un OPCO pour la demande de prise en charge.

Pour les agriculteurs·trices en portage salariale, il faudra vous adresser à la structure du portage salariale qui se chargera de faire les mêmes démarches qu'un employeur à votre place.



C'est à vous de vous renseigner auprès de votre conseiller France Travail de vos droits et de l'avertir que la/les formations souhaitées s'inscrivent dans un parcours de retour à l'emploi, et donc nécessaires pour vous.

Il est conseillé de faire vos démarches bien en amont du démarrage de la formation car le calendrier des démarches administratifs France Travail est strict et se fait en plusieurs étapes (**plus d'informations en annexe 3**).

Pour les personnes sans financement extérieur quel qu'il soit vous aurez à votre charge la formation à hauteur de 80€ net de taxes / jour de formation.



Pour les formations > à 1 jour de formation, nous pourrions prévoir un échelonnement de paiement en 2 ou 3 fois à la condition de nous faire un premier versement au démarrage de la formation, et de nous transmettre les autres versements sous forme de chèque avec dates d'encaissement prévues.

Formation : Mode d'emploi



En amont de la journée de formation

- Je **renvoie par mail la convention signée** au GAB 72
- Je **fais un virement** du montant indiqué dans la convention reçue par mail (indiquer son nom dans l'intitulé du virement)



La journée de formation

- Je **me présente à l'heure** indiquée sur la convocation reçue par mail
- Je **viens équipé de mon smartphone pour** :
 - Compléter les auto-évaluations au démarrage et à la fin de la formation
 - Remplir l'enquête de satisfaction de la formation



Informations pratiques



Les chef-fes d'entreprises au régime du bénéfice réel peuvent bénéficier d'un **crédit d'impôt** lorsqu'ils participent à une formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures / an. Les associé-es de sociétés de personnes et commerciales sont concernés par ce dispositif. La facture et le certificat de réalisation vous seront fournis pour le justifier.



Certaines de nos formations sont éligibles au PCAE et/ou Ecophyto et/ou démarche de transition. Cela est indiqué par la présence de ces logos sur la fiche formation.



Stationner sur l'avenue Georges Auric pour les formations ayant lieu à la Maison des Paysans. Le parking extérieur est exclusivement réservé aux équipes salariées.

Possibilité de venir en tram (terminus Université) ou **en bus 28** (arrêt Auric)



Le **service de remplacement** peut mettre à votre disposition un agent compétent dans divers domaines lorsque vous vous absentez pour vous former. Cette aide mobilisable peut atteindre 70€ / jour de formation. Plus de renseignements sur www.servicederemplacement.fr



Pour le **déjeuner**, vous pouvez venir avec votre repas à réchauffer, la Maison des paysans est équipée d'un micro-onde et vaisselle. Merci de laisser l'endroit propre après utilisation.

Ou bien déjeuner à l'extérieur (cf. annexe 4 des possibilités à proximité)



Possibilité d'accueillir les personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous contacter en amont pour évaluer la possibilité d'adaptation des modalités de formation à votre situation.